



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

18 FEVRIER 2025

L'an 2025, le dix-huit février à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'ÉANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 12/02/2025.

Date de convocation : 12/02/2025

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Florent BONDU ; Thérèse MONNET ; Marie ALONSO, Patricia BOUCAULT, Alexis JOLY, Mickaël YOU.

Excusé(es) : Céline ROUSSEL qui a donné pouvoir à Cédric VALAIS

Absent(es) :

Secrétaire de la séance : Mickaël YOU

Ordre du Jour

- 1) Finances : Logements 5b et 5ter Contour René Gisteau : demande d'adhésion au principe de « livraison à soi-même ».
 - 2) Finances : Logements 5b et 5 ter contour René Gisteau : demande de subvention auprès de la Région et de Roche aux Fées communauté.
 - 3) Finances : tarif assainissement.
 - 4) Finances : validation de l'estimation du service des Domaines concernant la vente du terrain de la Voitonnais.
 - 5) Finances : salle socioculturelle : point sur les devis des portes et de l'isolation
 - 6) Urbanisme : droit de préemption 5 place de la Mairie
 - 7) Urbanisme : droit de préemption 1 Rue du Mottay
- Divers :
- RPI : mise à disposition de la salle Socioculturelle pour la cantine

Le procès-verbal de la séance du 14/01/2025 est approuvé à l'unanimité.

2025-02-01 : finances : logements 5b et 5ter Contour René Gisteau : demande d'adhésion au principe de « livraison à soi-même ».

Pour les travaux des futurs logements sociaux et afin de ne payer au final qu'une TVA à 5.5%, la commune doit créer auprès des services des impôts de Vitré un compte appelé « Livraison à soi-même ».

Ce système permettra tous les trimestres de déclarer et ainsi récupérer au trimestre la TVA engagée et en fin d'opération de faire une régularisation et ne payer au final que la TVA à 5.5%.

Le conseil, après délibération :

Décide, à l'unanimité, d'adhérer au principe de « Livraison à soi-même » pour les travaux du 5b et du 5ter contour René Gisteau.

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et passer les écritures comptables correspondantes.

2025-02-02 : finances : logements 5b et 5ter Contour René Gisteau : demandes de subventions auprès de la Région et de Roche aux Féés communauté.

Ces travaux sont enregistrés auprès de ces 2 organismes. Suites à l'attribution des lots pour les travaux des logements sociaux, il est temps que le conseil demande officiellement ces subventions par délibération.

Le Conseil, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 20 000€ (2x 10 000€) auprès de la Région au titre du volet « Bien Vivre en Bretagne ».

Autorise Monsieur le Maire à déposer auprès de la communauté de Commune au titre des Fonds de Concours. Le montant demandé sera préciser une fois que les différents organismes auront statué.

2025-02-03 : Finances : tarifs assainissement 2025

Les tarifs d'assainissement d'Eancé n'ont pas évolués depuis plusieurs années.

Le conseil à l'unanimité, au regard des travaux à venir, a décidé d'augmenter les tarifs de l'assainissement et de les fixer de la manière suivante :

Prix de l'abonnement : 75€

Prix du m³ : 1.50€

L'Agence de l'Eau a demandé que le conseil valide aussi la redevance pour « Performance des systèmes d'assainissement collectif » à 0.28€/m³.

Le conseil, à l'unanimité, valide la redevance de l'Agence de l'Eau pour la « performance des systèmes d'assainissement collectif » à 0.28€/m³

2025-02-04- Finances : validation de l'estimation du service des Domaines concernant la vente du terrain de la Voitonnois.

Lors du remembrement, une rectification du virage sur la RD 41 avait été prévue par le Département. Ce dernier a besoin d'avoir la maîtrise foncière et d'échanger des terrains avec la famille Le Helloco. Pour cela il est nécessaire que le Département nous achète la parcelle ZP67. La procédure veut que les Domaines aient été contactés pour qu'ils donnent leur estimation que l'on doit valider en conseil et transmettre ensuite au Département pour qu'il finalise l'opération. Les Domaines ont estimé la parcelle à 1050€ pour une surface de 3000m².

Le conseil, à l'unanimité,

Approuve l'estimation des Domaines d'un montant de 1050€ pour la vente de la parcelle ZP67.

Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente.
Autorise monsieur le Maire à passer les écritures comptables.

2025-02-05 : salle socioculturelle : devis portes et isolation

Devis portes pour la salle socioculturelle :

MAB : 14 969.30€ HT
NUPIED : 20 273.06€ HT
SAVOURE : 15 630.53€ HT

Devis isolation : MAB : 12 324.04€ HT

Le conseil, après délibération et à l'unanimité :

Retient la proposition de la société MAB d'un montant de 14 969.30€ pour le remplacement des portes de la salle socioculturelle.

Retient la proposition e la société MAB pour l'isolation de la salle socioculturelle d'un montant de 12 324.04€ HT.

Autorise Monsieur le Maire à demander les subventions correspondantes.

2025-02-06 : urbanisme : droit de préemption 5 Place de la mairie.

La maison située 5 place de la mairie a trouvé acquéreur. Il est donc demandé par le notaire si la commune souhaite préempter. Prix de vente : 67 000€ + 5 000€ frais de commission.

Le conseil à l'unanimité :

Décide de renoncer à son droit de préemption pour la maison située 5 place de la Mairie.

2025-02-07 : urbanisme : droit de préemption 1 Rue du Mottay.

La propriété de M. LEGRAND située 1 Rue du Mottay est sous compromis de vente. Le notaire demande si la commune souhaite préempter. Prix de vente 264 411€ + 14 410.40€ de commission.

Le conseil à l'unanimité :

Décide de renoncer à son droit de préemption pour la maison située 1 Rue du Mottay.

Divers

RPI : mise à disposition de la salle socioculturelle pour la cantine : Le conseil donne un accord de principe mais attend des informations sur le devenir de l'école.

La séance est levée à 23h30.

Prochain conseil municipal : 18 mars 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture des délibérations le 25/21/2025 et de la publication le 25/02/2025.

Fait à EANCÉ le 25 février 2025
Le Maire,

R.SOULAS



Le secrétaire de séance,

Mickaël YOU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mickaël YOU".